



## Enquête sectorielle annuelle (ESA) dans le secteur des Industries agroalimentaires



### Notice explicative

#### Répartition de votre chiffre d'affaires par activité détaillée

L'une des questions les plus importantes de l'Enquête Sectorielle Annuelle (ESA) est la répartition de votre chiffre d'affaires par activité détaillée. Votre réponse permet de modifier votre code APE (Activité Principale Exercée) sans démarche de votre part. Elle permet aussi d'établir les comptes de la Nation par branche d'activités.

#### **Fabrication / transformation**

Il s'agit d'activités impliquant une transformation matérielle significative au cours d'un processus de production de biens. Exemples : l'abattage et la découpe de viandes, la fabrication industrielle de charcuteries, la fabrication de fromage, de produits laitiers, la production de boissons (alcoolisées ou non, vins, champagnes, etc.), la meunerie, la fabrication d'aliments pour animaux, etc. La fabrication / transformation comprend aussi toutes les formes de sous-traitance industrielle : les travaux à façon, la production sur spécification, la production sous licence, la production sous la marque d'un distributeur.

Les activités de collecte ou de conditionnement ne sont pas considérées comme des activités de transformation, mais sont assimilées à des activités de commerce. Elles n'affectent pas la nature du bien. Exemples : la collecte de lait, la mise en bouteille de vin, la découpe de fromage ne sont pas des activités de transformation.

#### **Les activités de fabrication agroalimentaires :**

|  |   |
|--|---|
| 10.11.Z Production de viandes de boucherie (y compris lapins et gibiers)                   | 10.71.C Boulangerie et boulangerie-pâtisserie artisanales                 |
| 10.12.Z Production de viandes de volaille  | 10.71.D Pâtisserie artisanale (vente directe au consommateur)             |
| 10.13.A Préparation industrielle de produits à base de viandes et charcuterie industrielle | 10.72.Z Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation |
| 10.13.B Charcuterie artisanale   | 10.73.Z Fabrication de pâtes alimentaires                                 |
| 10.20.Z Transformation et conservation de poisson, crustacés et mollusques                 | 10.81.Z Fabrication de sucre  |
| 10.31.Z Transformation et conservation de pommes de terre                                  | 10.82.Z Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie       |
| 10.32.Z Préparation de jus de fruits et de légumes   | 10.83.Z Transformation du thé et du café                                  |
| 10.39.A Transformation et conservation de légumes  | 10.84.Z Fabrication de condiments et assaisonnements                      |
| 10.39.B Transformation et conservation de fruits   | 10.85.Z Fabrication de plats préparés                                     |
| 10.41.A Fabrication d'huiles et graisses brutes  | 10.86.Z Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques                |
| 10.41.B Fabrication d'huiles et graisses raffinées   | 10.89.Z Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.                 |
| 10.42.Z Fabrication de margarines et graisses comestibles similaires                       | 10.91.Z Fabrication d'aliments pour animaux de ferme                      |
| 10.51.A Fabrication de lait liquide et de produits frais                                   | 10.92.Z Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie                  |
| 10.51.B Fabrication de beurre  | 11.01.Z Production de boissons alcooliques distillées                     |
| 10.51.C Fabrication de fromage   | 11.02.A Fabrication de vins effervescents (y compris champagne)           |
| 10.51.D Fabrication d'autres produits laitiers   | 11.02.B Vinification  |
| 10.52.Z Fabrication de glaces et de sorbets  | 11.03.Z Fabrication de cidre et de vins de fruits                         |
| 10.61.A Meunerie   | 11.04.Z Production d'autres boissons fermentées non distillées            |
| 10.61.B Autres activités de travail des grains   | 11.05.Z Fabrication de bière  |
| 10.62.Z Fabrication de produits amylacés   | 11.06.Z Fabrication de malt   |
| 10.71.A Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche                          | 11.07.A Industrie des eaux de table                                       |
| 10.71.B Cuisson de produits de boulangerie   | 11.07.B Production de boissons rafraîchissantes                           |

#### **Commerce ou négoce**

La vente de votre propre production ne relève pas d'une activité de commercialisation, mais fait partie intégrante de votre activité industrielle de fabrication/ transformation. En revanche, si vous avez revendu en l'état sans aucune transformation des marchandises, vous avez eu une activité de commercialisation pour ces produits. Le montant des ventes correspondantes doit donc être déclaré sous une activité de commerce et non de fabrication / transformation.

Lors de la revente de marchandises, les activités usuelles associées au commerce, telles que le tri, le classement, le fractionnement (fromage râpé et conditionné), le reconditionnement, l'entreposage et la livraison sont intégrées à l'activité commerciale. Cependant, certaines activités de conditionnement donnent lieu à une transformation, et dans ce cas elles constituent des activités industrielles. Exemple : le conditionnement des jus ou du lait donne lieu à une transformation par pasteurisation. Le traitement œnologique du vin avant sa mise en bouteille est également considéré comme une activité de transformation.

#### **Quelques activités commerciales :**

|  |  |
|--|--|
| 46.21.Z Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail | 46.24.Z Commerce de gros de cuirs et peaux       |
| 46.22.Z Commerce de gros de fleurs et plantes  | 46.31.Z Commerce de gros de fruits et légumes    |
|  | 46.32.A Commerce de gros de viandes de boucherie |

|  |  |
|--|--|
| <p>46.23.Z Commerce de gros d'animaux vivants<br/>         46.32.C Commerce de gros de volailles et gibier<br/>         46.33.Z Commerce de gros de produits laitiers, œufs et huiles<br/>         46.34.Z Commerce de gros de boissons<br/>         46.35.Z Commerce de gros de produits à base de tabac<br/>         46.36.Z Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie<br/>         46.37.Z Commerce de gros de café, thé, cacao et épices<br/>         46.38.A Commerce de gros de poissons, crustacés, mollusques<br/>         46.38.B Commerce de gros alimentaire spécialisé divers<br/>         46.39.A Commerce de gros de produits surgelés<br/>         46.39.B Commerce de gros alimentaire non spécialisé<br/>         46.61.Z Commerce de gros de matériel agricole<br/>         46.73.A Commerce de gros de bois et de matériaux de construction</p> | <p>46.32.B Commerce de gros de produits à base de viandes<br/>         46.71.Z Commerce de gros de combustibles<br/>         46.74.A Commerce de gros de quincaillerie<br/>         46.75.Z Commerce de gros de produits chimiques (engrais, produits phytosanitaires)<br/>         46.76.Z Commerce de gros d'autres produits intermédiaires<br/>         46.77.Z Commerce de gros de déchets et débris<br/> <b>Commerce de détail</b><br/>         47.11.B Commerces d'alimentation générale<br/>         47.19.B Autres commerces de détail non spécialisé<br/>         47.22.Z Commerces de détail de viandes en magasin spécialisé<br/>         47.24.Z Commerces de détail de pain, pâtisserie, confiserie</p> |
|--|--|

**Services et transports pour le compte de tiers et autres activités**

Les opérations **facturées à des tiers** autres que les ventes de biens meubles corporelles sont considérées comme des ventes de services : transports, travail à façon (conditionnement, étiquetage de produits), travaux d'expertise, locations de biens, opération d'affacturage.

Attention : si tout ou partie de votre production de biens est réalisée en conception partagée et/ou sur spécifications particulières fournies par votre client, et/ou par transformation de matières fournies par votre client et non achetées par vous-même, elle n'est pas considérée comme une activité de prestations de service. Les ventes de ces produits doivent être déclarées dans les activités de fabrication/transformation. Les refacturations sont à classer en général dans les activités de fabrication/transformation auxquelles elles sont liées. Ainsi les refacturations du transport des produits de l'entreprise sont à regrouper avec les ventes correspondantes. Exemple : une fromagerie vend pour 1 000 de fromage et refacture pour 50 le transport associé. Elle doit déclarer 1 050 dans l'activité 10.51C « Fabrication de fromage ». Par contre, si la refacturation n'a pas de lien avec une activité de transformation, elle doit être isolée dans le cadre « services et transports pour le compte de tiers ». Ainsi, la fromagerie qui loue une partie de ses entrepôts à une autre société pour 200, déclare une activité d'entreposage, code 52.10B, d'un montant de 200.

**Quelques activités de services et transports pour le compte de tiers :**

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Transports routiers de marchandises</b><br/>         49.41.B Transports routiers de marchandises de proximité<br/>         49.41.A Transports routiers de marchandises interurbains<br/> <b>Entreposage</b><br/>         52.10.A Entreposage et stockage frigorifique<br/>         52.10.B Entreposage et stockage non frigorifique<br/>         52.24.A Manutention portuaire<br/> <b>Services</b><br/>         69.10.Z Activités juridiques<br/>         69.20.Z Activités comptables</p> | <p>70.10.Z Activités des sièges sociaux<br/>         78.30.Z Mise à disposition et gestion de ressources humaines<br/>         68.20.B Location de terrains et d'autres biens immobiliers<br/>         77.31.Z Location de machines et équipements agricoles<br/>         77.32.Z Location de machines et équipements pour la construction<br/>         77.39.Z Location d'autres machines, équipements et matériels non classés ailleurs<br/>         82.92.Z Conditionnement à façon<br/>         82.99.Z Autres activités de soutien aux entreprises</p> |
|---|---|

**Restitutions à l'exportation sur le marché mondial**

Les règlements de marché de la politique agricole commune (PAC) ont institué des soutiens (restitutions) aux exportations extracommunautaires pour de nombreux produits agricoles et agroalimentaires. Si vous en bénéficiez, merci de ventiler ces restitutions à l'exportation, selon les produits concernés (lait, sucre, viande, etc.) et selon votre pratique de comptabilisation de ces aides (exemples : inclusion dans le chiffre d'affaire ou dans le poste des subventions).

**Sous-traitance (cadre « Dépenses professionnelles »)**

Il s'agit de connaître et de mesurer les opérations confiées à l'extérieur de l'entreprise et dont les résultats sont incorporés directement aux ouvrages, travaux et produits fabriqués (ces opérations sont comptabilisées dans les postes comptables 604 et 605), ainsi que le montant de la sous-traitance générale inscrit au poste comptable 611. Dans le total de la sous-traitance, il vous est demandé d'isoler le montant de la **sous-traitance industrielle**, relevant des postes 604 et 605. Il s'agit des opérations confiées à des entreprises industrielles, en liaison directe avec les cycles de production, dont le coût entre dans le coût direct de production. Ne font pas partie de la sous-traitance industrielle, les achats d'équipements ou de prestations non spécifiques à un cycle de production déterminé (coûts de structure). Il peut s'agir par exemple d'achats de prestations de services, qui seraient comptabilisés notamment dans le poste comptable 611.

Cette sous-traitance industrielle est elle-même à ventiler en sous-traitance de capacité et sous-traitance de spécialité : La sous-traitance est dite de **capacité** dès lors que l'entreprise donneuse d'ordres, équipée elle-même pour exécuter un produit, a recours à une autre entreprise, occasionnellement ou de façon plus ou moins habituelle. La sous-traitance est dite de **spécialité** lorsque l'entreprise donneuse d'ordres fait appel à une entreprise spécialisée, parce qu'elle ne peut ou ne souhaite pas se doter de ces équipements.